



COMPTE RENDU DE L'AUDIO-CONFÉRENCE DU 6 MAI 2020

Le directeur a présenté la déclinaison locale du Plan de Reprise de l'Activité (PRA) mis en place par la Direction Générale. Ce plan se veut progressif et évolutif.

Dans un premier temps, à partir du 11 mai, il est prévu de faire revenir les agents A et B encadrants. Les agents de catégorie B encadrants amenés à reprendre le 11 mai sont ceux de la TCA, ils doivent être prévenus le 7 mai, les autres agents amenés à reprendre le 18 devront être prévenus pour le 15 afin qu'ils puissent s'organiser au mieux. Dès cette semaine les chefs de service travaillent aux aménagements à prévoir sur les sites pour «dédensifier les espaces de travail», afin de respecter la règle de 4m² par agent. La distance de 2 mètres devant être respectée lorsque l'agent est à son poste de travail et la règle du mètre de distanciation s'appliquera ailleurs.

Il y a environ 130 agents répertoriés à ce jour comme fragiles et la situation sera revue en juin pour un éventuel télétravail.

La situation RH fait l'objet d'une réactualisation, on parle désormais d'agents «vulnérables» pour les agents qui étaient «fragiles» dans le cadre du PCA, il est prévu que ces agents dits vulnérables qui souhaitent reprendre le travail puisse disposer de matériel pour télétravailler.

Concernant les agents en télétravail une rotation hebdomadaire pourrait être organisée en lien avec le chef de service entre travail à domicile et retour en présentiel 1 à 2 jours par semaine. Techniquement il ne sera pas possible de mettre en place une rotation entre un agent en télétravail et un autre en présentiel.

L'Arlésienne des masques:

L'Etat a pris la main sur l'attribution des masques aux administrations à travers les préfets qui doivent les attribuer, selon des doctrines d'emplois qui sont les suivantes :

1 les agents sur le terrain, comme les vérificateurs, les géomètres qui sont amenés à aller sur le terrain à titre exceptionnel concernant des dossiers urgents ainsi que leurs interlocuteurs

2 les agents en contact avec le public, dans le cadre de la campagne IR, de l'accueil ponctuel dans les trésoreries, du versement des bons secours, des rdv en SIE

3 les autres agents , pour lesquels la doctrine n'est pas encore établie (sic)

L'activité spécifique CEA -CER doit également être prise en compte pour l'attribution des masques.

Il s'agit des masques en tissus dits alternatifs.

Reste à définir par qui sont attribués les masques pour les agents prenant les transports en commun ? On ne sait pas à ce stade si ce sera à l'employeur, aux entreprises ou régies de transport de les fournir ou bien si ce sera au citoyen lui-même de se les procurer.

Le CHS-CT avait envisagé d'acheter des masques, la question a été à nouveau soulevé par Solidaires, la réponse est non, seul le préfet est autorisé à attribuer les masques aux agents publics.

Pour la CGT: Nous avons dénoncé le fait que certains services sont toujours dépourvus de masques à ce jour. L'Arlésienne des masques continue à coller à la peau de ce gouvernement, plus apte à voler leurs congés aux agents que d'assurer leur protection dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

Nous avons prévenu que si de telles conditions n'étaient pas réunies pour la reprise envisagée, nous nous opposerons à la mise en place du PRA.

Hygiaphones en plexiglas pour la réception du public:

La direction est toujours dans l'attente de la commande nationale ; la CGT renouvelle son avertissement, au même titre que pour les masques, sur cet autre sujet sensible. Rappelons que la commande par la direction d'une centaine de protections en plexiglas avait été évoquée par la direction dès la première audio conférence avec les OS. Mais à ce jour, alors que les chefs de services et leurs adjoints sont en plein aménagement des locaux pour répondre aux exigences sanitaires strictes qui conditionnent le retour des agents sur les site, ceux-ci n'ont toujours pas leur disposition ce matériel indispensable en cas de réception du public (en cas d'extrême nécessité).

Au vu des éléments contenus dans les fiches transmises par la DG aux directions et aux chefs de service pour élaborer le déconfinement, de la difficulté de mise en place de ces mesures de protections sanitaires obligatoires, la CGT a déclaré au DRFIP qu'elle estimait que ces préparatifs ne pourront pas être achevés d'ici lundi et sans doute pas non plus pour le 18 mai. C'est pourquoi elle a demandé un report du retour des collègues sur site.

Suite à notre intervention, le DRFIP a précisé qu'il avait déjà « pris des libertés » en fixant comme date de retour pour les agents le 18 mai (excepté les encadrants A et B cités ci-dessus) alors que la date fixée par le DG était le 11 mai. Il estime ne pas pouvoir aller au delà. Cependant, il a pris l'engagement que si les conditions sanitaires n'étaient pas réunies dans certains services pour le retour des agents, il prendrait la décision à titre personnel de reporter la reprise des agents concernés. Il a tenu par ailleurs à ajouter « qu'a contrario il ne devaient pas y avoir de frein au retour si les conditions étaient réunies ».

Campagne IR

Le DRFIP a commencé ce point en précisant que le ministre avait depuis la semaine dernière ouvert la possibilité d'accueil physique sur rendez-vous mettant en avant le fait que d'autres administrations le faisaient déjà. Il a mis en avant le bon fonctionnement des contre-appels et des rendez-vous téléphoniques qui pourraient permettre d'écarter au maximum l'accueil physique sur rendez-vous. Il a déclaré qu'il ne fixerait aucun objectif pour la réception physique et que celle-ci ne débutera de toute façon pas avant le 25 mai et qu'en tout état de cause elles ne s'effectueraient pas sans conditions complètes de sécurité.

L'activité des Espaces France Services va reprendre (rdv par visio)

La direction se félicite du « taux de décroché » pour les appels téléphoniques (93%). Les contre-appels ont été effectués à 83% et les réponses aux messages E-contacts et Balf à hauteur de 85%.

Lors de la précédente audio conférence, le chiffre qui avait été avancé d'une augmentation par 3 du nombre de télédéclarations par rapport à l'an dernier était erroné. L'augmentation cependant sensible est en réalité de + 76 % (43204 en 2019 pour 76331 en 2020 à la date de jeudi dernier).

La direction se félicite également des résultats liés à l'application APRDV (pour les prises de RDV par téléphone), qui concerne tous les SIP du département (100 % de demandes prises en compte (200 demandes)).

Les centres de contact sont à 73 % de « taux de décrochés ».

Dans la direction, 72 agents sont présents dans les SIP et 14 agents extérieurs apportent leur soutien dans le cadre de l'accueil téléphonique de 1er niveau. Les agents en présentiel représentent selon le DRFIP 30 % de l'effectif total des SIP (36 % au plan national).

Pour la CGT ces bons résultats sont à mettre au compte de la mobilisation des agents qui sont attachés à rendre un service public de grande qualité, malgré les conditions extrêmement dégradées de cette campagne.

A ce titre, nous avons fait part des dysfonctionnements récurrents des applications informatiques, la Direction semblait découvrir le problème.

Nous avons également fait état des difficultés rencontrées par les usagers et les agents du fait de la nouvelle présentation de la déclaration préremplie, qui rend le retraitement des déclarations encore plus difficile que les années précédentes (gestion des listes Gespart).

Ces difficultés sont encore accentuées pour les agents en télétravail du fait qu'ils ne disposent pas de doubles écrans, dégradant par là même encore plus leurs conditions de travail.

La direction ne propose pas de solutions concrètes à ce stade.

Enfin, suite à notre demande d'éclaircissement concernant la note rédigée par la direction pour cadrer le traitement des déclarations, celle-ci a précisé que les agents en télétravail ne seraient pas concernés par la saisie des 2042.

Concernant le nombre d'agents dans les services, nous restons à des niveaux élevés, avec 40 % des agents en SIE et 33 % dans les trésoreries.

Télétravail

A ce jour, 339 agents sont en télétravail. Le DRFIP annonce que la direction s'est fixée l'objectif que 400 agents soient en télétravail d'ici 3 semaines. Une augmentation de seulement 50 matériels est prévue.

Les proportions d'agents en télétravail devraient continuer à rester importantes au moins jusqu'à l'été, le DRFIP évoque également une modification à long terme dans l'organisation du travail.

A ce titre, la CGT, ainsi que les autres OS, ont tenu à faire part de leurs inquiétudes sur les conséquences du « télétravail subi » pour les agents qui se sont retrouvés en télétravail du jour au lendemain. Il n'en n'ont pas été demandeurs mais c'est belle et bien la crise sanitaire qui les y a contraints. C'est pourquoi la CGT a tenu à réaffirmer que pour ces collègues le terme de télétravail ne pouvait pas être employé mais bien d'un travail à domicile confiné (car le télétravail s'applique à eux 5 jours sur 5).

Le DRFIP reconnaît que ce sujet est un réel problème. Il consent que les agents actuellement en télétravail dans ces conditions le sont sur un régime dérogatoire au droit commun mais met en avant le fait que cette solution a permis d'éviter une présence plus importante de collègues sur site. Ce constat étant fait, la direction n'apporte pas de réponse au problème posé, et se contente de se féliciter des chiffres qu'elle annonce, qui sont le fruit du travail des agents, dans des conditions particulièrement dégradées, il est important de le rappeler.

Concernant les collègues dits « fragiles » (et qui n'étaient pas en télétravail), la direction étudie la possibilité que certains d'entre eux puissent télétravailler à partir de début juin sous condition que les médecins de prévention aient donné leur accord pour cette reprise. Ils pourraient se voir attribuer des ordinateurs TINI (petites unités centrales).

La CGT dénonce l'incompatibilité entre la garde d'enfants et le télétravail.

Règles RH :

Concernant les droits et garanties des agents, la CGT a réitéré sa demande de prolongation d'ASA au delà du 2 juin tant pour les agents considérés comme à risque que pour les agents qui seront toujours en garde d'enfants suite à non réouverture de leur établissement scolaire (avec attestation).

Solidaires a également soulevé le problème que vont rencontrer les agents dont les enfants vont reprendre l'école car ces derniers n'auront cours qu'une semaine sur deux. Le problème de la garde se posera donc pour eux une semaine sur deux s'ils n'ont aucune solution de garde comme cela se pose pour les agents parents d'enfant dont la scolarité ne reprendra pas du fait de la non réouverture de certains établissements scolaires. Ils ont également posé la question de l'élargissement des horaires variables pour pallier aux

problèmes des agents qui se rendent sur leur lieu de travail en prenant les transports en commun. Le directeur s'est déclaré favorable à l'élargissement des horaires variables.

La CGT a également demandé au DRFIP s'il pouvait nous donner des précisions quant à la possibilité pour les agents de pouvoir prendre normalement leurs congés d'été. Sur ce point, le directeur a déclaré qu'il n'avait aucune information mais qu'il espérait que l'intervention du 1er ministre de jeudi concernant le déconfinement pourrait nous en apporter comme sur bon nombre de questions toujours en suspend.

Concernant les demandes de mutations locales avec affectations au 01/09, réponse vers la mi-juillet avec un recensement début juin des fiches de vœux.

Le pont naturel du 22/05 maintenu.

Restauration collective:

La direction travaille à une reprise d'activité des restaurants administratifs en lien avec les associations et les prestataires, la date du 25 mai est avancée. Cependant pour répondre aux règles sanitaires, le nombre d'agents qui pourront y déjeuner baissera drastiquement. La direction précise que les présidents des associations devront se mettre en contact avec les services extérieurs à la DRFIP (comme la DIRCOFI,...) pour voir si certains de leurs agents viendront se restaurer aux RIA. Elle estime que les conditions sont pleinement réunies pour que la cantine de Fougères puisse rouvrir.

Les paniers repas continuent à être financés jusqu'au 20/05 par la DRFIP.

La CGT revendique que les remboursements de repas bénéficient aussi aux télétravailleurs : ils ont aussi des frais.

Parkings:

A Rennes, la gratuité de stationnement demandée par la Direction à la Ville de Rennes a été refusée, le stationnement redevient d'ailleurs payant pour tous à compter du 11 mai, la ville justifie sa décision au motif que l'offre de transport en commun va augmenter (bus, métro). Par contre la DRFIP a averti la ville de Rennes qu'elle suspendait sa participation au plan de déplacement.

La DRFIP maintient ses parkings ouverts en précisant qu'elle laisse la gestion des places aux responsables des sites sauf si difficultés et qu'elle fait confiance à la «bonne gestion des agents entre eux».

La CGT a regretté que les représentants des personnels n'aient pas été destinataires des documents du PRA par la direction, alors que les chefs de service les avaient reçus la veille, pour préparer au mieux l'audience.

Ces fameuses fiches sont contraignantes pour une application dès le 11/05 voir le 18/05 (difficultés à mettre en place) d'où, de la part de la CGT, une demande de report du PRA concernant toutes les garanties sanitaires.

Un CHS-CT sur le PRA aura lieu le 20 mai.

La CGT a également demandé la tenue d'un CTL sur le sujet en présence du médecin de prévention et de l'Inspecteur santé sécurité au travail, il est programmé le 15 mai.

La délégation CGT : Jean François LEBE, Didier FEBRER, Bruce DERRIEN, Joël GARNIER et Jacques STEPHAN